



Programme de politique énergétique et climatique 2024-2028 de la Commune du Chenit

Stratégie énergétique et climatique communale

Dans le cadre de la certification Cité de l'énergie



Version du 10 janvier 2023

Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Vision de la Commune	2
3.	Contexte général.....	2
4.	Principes de la politique énergétique et climatique communale	4
5.	Objectifs de la politique énergétique et climatique.....	4
5.1	Objectifs spécifiques pour le patrimoine communal.....	5
5.2	Objectifs spécifiques pour l'ensemble du territoire.....	6
6.	Mise en œuvre : Plan d'actions 2024-2028.....	7
7.	Suivi et évaluation de la mise en œuvre.....	8
8.	Gouvernance et organisation.....	8
9.	Conclusion	9
10.	Annexes.....	9
10.1	Plan d'actions 2024-2028	9

Rédaction :

Sophie Borboën, conseillère Cité de l'énergie, Hervé Henchoz et Nelia Franchina, Bio-Eco Sarl

1. Introduction

Soucieuse de participer à son échelle à la transition énergétique et à la lutte contre les changements climatiques, la Municipalité du Chenit exprime via sa politique énergétique et climatique sa volonté à contribuer à la mise en place de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération¹, du Plan climat vaudois et de la Société à 2000 watts². La Commune souhaite également se conformer aux nouvelles exigences de la Constitution vaudoise en termes de stratégie climatique.

Ce document présente les engagements pris par l'exécutif communal dans ces domaines d'activités et définit les objectifs à atteindre afin de garantir un développement durable de la commune.

Les démarches déjà entreprises par la Commune du Chenit, notamment sa planification énergétique territoriale (PET), montrent la volonté et l'objectif communal d'offrir à la population un lieu accueillant et une haute qualité de vie ainsi que de préserver les ressources, en planifiant durablement le territoire dans les domaines énergétique et climatique.

2. Vision de la Commune

Avec sa politique énergétique et climatique, la Commune du Chenit vise à réduire significativement son empreinte énergétique et environnementale, dans le but d'atteindre la neutralité carbone en 2050, en cohérence avec les stratégies supérieures, ainsi que la Société à 2000 watts.

Les politiques communales en lien avec le climat, la transition énergétique et la durabilité sont mentionnées dans le plan de législature 2021-2026. L'un des trois mots d'ordre de la Municipalité dans celui-ci, « Développement harmonieux et durable », est d'ailleurs le slogan qui a été repris pour traduire la vision communale en matière de politique énergétique et climatique.

La Commune du Chenit a également réalisé plusieurs stratégies, planification et études dans l'optique de réduire la consommation d'énergie du territoire et de concrétiser le potentiel de production d'énergies renouvelables locales. En particulier, une planification énergétique territoriale (PET) a été réalisée en 2020, suivie par une PET intercommunale actuellement en cours de validation (et prévue pour le premier semestre de 2024). Une étude de mobilité, également intercommunale, a été réalisée en 2022 dans l'optique de favoriser la mobilité douce et renforcer le transfert modal. Un projet de parc éolien EolJoux, aussi porté par les trois communes de la Vallée de Joux, par le biais de la Société Electrique de la Vallée de Joux (SEVJ), est en cours de planification depuis de nombreuses années déjà en vue de couvrir l'entier des besoins en électricité de la Vallée de Joux par du courant renouvelable.

3. Contexte général

En 2017, la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a été validée, permettant à la Suisse de mettre en œuvre sa nouvelle politique énergétique. Il s'agit, entre autres, d'améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment, des appareils électroménagers, de l'industrie et de la mobilité et d'exploiter le potentiel énergétique actuel de la Suisse grâce aux technologies existantes ou futures et aux énergies renouvelables. L'objectif principal à long terme de la Confédération, en plus de l'atteinte des objectifs visés par la Stratégie énergétique 2050, est d'atteindre la Société à 2000 watts d'ici 2050, à travers la diminution de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) et l'utilisation accrue des énergies renouvelables.

En 2019, la Confédération s'est fixé un nouvel objectif en visant la neutralité carbone en 2050. Elle prend ainsi en compte les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur

¹ Stratégie énergétique 2050 de la Confédération : <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/energie/strategie-energetique-2050.html>

² Les objectifs de la Société à 2000 watts sont compatibles avec ceux de la politique énergétique et climatique suisse à l'horizon 2050. Ils constituent, pour les Cité de l'énergie et les collectivités publiques, une aide pour l'élaboration de leurs propres objectifs

l'évolution du climat (GIEC), présentant cette cible plus ambitieuse en matière de gaz à effet de serre que l'accord de Paris de 2015, dont la Suisse est signataire.

Fin 2021, la Confédération a adopté les Perspectives énergétiques 2050+. Dans le scénario « Zéro émission nette » (ZÉRO), les Perspectives énergétiques 2050+ analysent un développement du système énergétique compatible avec l'objectif climatique à long terme de zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050 tout en garantissant un approvisionnement énergétique sûr. Plusieurs variantes de ce scénario sont envisagées. Elles se distinguent par leur mix de technologies et différentes vitesses de développement des énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité et constitue une nouvelle base de travail.

Enfin, le 18 juin 2023, la Loi fédérale sur le climat et l'innovation (LCI)³ a été acceptée en votations populaires, en fixant des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Art. 3 et 4) ainsi qu'en termes d'adaptation aux effets des changements climatiques.

En 2019, le Conseil d'État vaudois approuve la Conception cantonale de l'énergie⁴ (CoCEn) qui prend en compte les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et y ajoute les impératifs liés à l'urgence climatique. Elle fixe les objectifs d'une réduction de 44% de la consommation d'énergie finale par habitant·e et de 17% de la consommation d'électricité par habitant·e en 2035 par rapport à 2000, ainsi qu'une part d'énergie finale renouvelable de 35% en 2035. En complément, le Plan climat vaudois⁵ de première génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50% à 60% des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux buts, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. La seconde génération du plan climat vaudois est prévue pour 2024, les mesures emblématiques ont déjà été annoncées et feront l'objet d'une mise en œuvre rapide dans quatre domaines : la réduction des émissions de GES, l'adaptation et la résilience du territoire, l'exemplarité et la modernisation des bases légales.

En 2023, la population vaudoise a accepté la modification de la constitution cantonale⁶ via l'initiative « Pour la protection du climat ». La protection du climat et de la biodiversité devient l'un des buts et principes de l'action de l'État. L'objectif de neutralité carbone en 2050 est désormais ancré dans la constitution tant pour le Canton que pour les communes qui se doivent dès lors de définir des objectifs et des plans d'action pour l'atteindre, avec des jalons intermédiaires à 2030 et 2040.

Le programme de politique énergétique et climatique de la Commune du Chenit lui permet de se conformer aux exigences nationales et cantonales en fixant des objectifs de réduction des émissions de GES cohérents et en adéquation avec les stratégies d'ordre supérieur.

Ces objectifs stratégiques à long terme représentent une finalité vers laquelle la Commune du Chenit souhaite tendre. Cinq moyens d'y parvenir sur le territoire communal sont envisagés :

- La fonction d'exemplarité communale ;
- La sobriété énergétique ;
- L'efficacité énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La mobilité durable ;
- L'adaptation aux effets du changement climatique.

³ Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (2023) : <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/votations/klimaschutzgesetz.html>

⁴ Conception cantonale de l'énergie (CoCEn), Département du territoire et de l'environnement, DGE-DIREN ; 2019 : <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/conception-cantonale-de-lenergie>

⁵ Plan Climat Vaudois (2020), Département des finances et de l'Agriculture, Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) : <https://www.vd.ch/themes/environnement/climat/plans-climat-vaudois>

⁶ Constitution vaudoise : https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/101_01?key=1615471700601&id=f79b6681-185b-42a1-946d-55fb19430277

4. Principes de la politique énergétique et climatique communale

La Commune du Chenit poursuit et met en œuvre sa politique énergétique et climatique dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions cadres locales. Pour ce faire, elle s'engage à aller dans le sens des objectifs nationaux et cantonaux, et plus particulièrement, à orienter sa politique énergétique et climatique selon les principes suivants :

- Mener une action responsable pour atteindre ses objectifs de politique énergétique, notamment en matière de réduction de la consommation d'énergie, d'augmentation de la part des énergies renouvelables, d'assainissement énergétique des bâtiments communaux et de réduction des émissions de GES ;
- Faciliter le développement d'installations de production d'électricité locales et inciter au développement de l'autoconsommation d'électricité ;
- Encourager les mesures visant à réduire la consommation d'électricité, à réduire les besoins thermiques (rénovations et efficacité), et à utiliser des énergies renouvelables locales ;
- Favoriser le développement des réseaux thermiques dans les secteurs adaptés et promouvoir l'utilisation des ressources renouvelables locales pour l'approvisionnement des systèmes individuels ;
- Exercer une influence déterminante sur le comportement des consommateurs d'énergie sur son territoire, en s'appuyant sur la motivation de la population ;
- Favoriser les pratiques de mobilité durables grâce à un développement du territoire et des infrastructures de transport cohérents et coordonnés ;
- Soutenir activement le conseil ciblé à la population pour présenter les possibilités d'approvisionnement et de comportement énergétiques durables ;
- Promouvoir une démarche participative et active, en impliquant la population de manière adéquate dans les projets ;
- Planifier un territoire résilient et adapté aux changements climatiques ;
- Viser la neutralité carbone.

5. Objectifs de la politique énergétique et climatique

De manière générale, la Commune du Chenit cherche à se montrer exemplaire en améliorant sa situation énergétique et son bilan carbone. Pour cela, elle a choisi une série d'objectifs en cohérence avec les objectifs nationaux et cantonaux de la Stratégie énergétique 2050, de la Loi Climat et innovation, de la Société à 2000 watts, du Plan climat vaudois et de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Ceci se traduit par :

- Efficacité énergétique : une puissance continue de 2000 watts d'énergie primaire ;
- Neutralité carbone : zéro émission nette de GES et compensation des émissions inévitables d'ici 2050 ;
- Durabilité : approvisionnement en énergies renouvelables à 100 %.

Le programme de politique énergétique et climatique de la Commune du Chenit doit pouvoir intégrer les spécificités communales dans une vision globale du territoire. Dans ce cadre, la Municipalité souhaite suivre un scénario ambitieux dans la mesure de ses moyens financiers, de son potentiel régional et de son pouvoir d'action.

Pour aller dans le sens de la Société à 2000 watts, la Commune du Chenit se fixe des objectifs spécifiques à court et moyen et long terme qui devront être atteints d'ici à 2030, 2040 et 2050. Ceux-ci portent, d'une part, sur le patrimoine communal (compétences propres) et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (motivation des groupes-cibles). Ils concernent des thèmes spécifiques d'intervention, doivent être réalistes et atteignables, et sont, dans la mesure du possible

quantifiés. Ils représentent les résultats attendus. Ces objectifs doivent contribuer significativement à concrétiser les objectifs généraux ci-dessus.

Dans cette perspective, ces objectifs doivent contribuer à renforcer l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables, notamment locales et promouvoir une mobilité durable.

5.1 Objectifs spécifiques pour le patrimoine communal

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres de la Commune du Chenit. Ils se rapportent à la gestion du ménage communal et en particulier les bâtiments exploités par la commune (bâtiments administratifs, écoles, installations sportives, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier. Les objectifs sont définis par rapport à une année de référence. Pour chaque objectif sont mentionnés les indicateurs permettant de mesurer leur atteinte.

Objectifs	Date de réf.	Valeur de référence	Cible 2030	Cible 2040	Cible 2050	Indicateur
Réduire la consommation d'énergie pour les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire	2022	133kWh/m ²	-20%	-50%	-70%	Indice énergétique chaleur des bâtiments publics en kWh/m ² *an (enercoach)
Augmenter la part d'énergie renouvelable pour les installations communales de chauffage et d'ECS	2022	2'923 KWh (89%)	100 %	100 %	100%	Consommation en chaleur renouvelable des bâtiments communaux par rapport à la consommation totale en %
Réduire la consommation d'électricité (énergie finale) des bâtiments communaux	2022	16.29 kWh/m ²	-5%	-15%	-25%	Indice énergétique électricité des bâtiments publics en kWh/m ² *an (enercoach)
Augmenter la production solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux	2022	à préciser %	x3	x8	x15	Part du potentiel exploité
Réduire la consommation d'eau des bâtiments communaux	2022	1'658 l/m ²	-10%	-20%	-30%	Indice d'efficacité de la consommation en eau en l/m ² *a (enercoach)
Réduire les émissions de CO ₂ pour la chaleur	2022	16.8 kg CO ₂ eq/m ²	-50%	-75%	Zéro net	Quantité de GES émise par la consommation de chaleur des bâtiments communaux par an en kg CO ₂ eq/m ²
Réduire les émissions de CO ₂ pour l'électricité	2022	6.2 kg CO ₂ eq/m ²	-50%	-75%	Zéro net	Quantité de GES émise par la consommation d'électricité des bâtiments communaux par an en kg CO ₂ eq/m ²

5.2 Objectifs spécifiques pour l'ensemble du territoire

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la Commune du Chenit, c'est-à-dire qu'ils incluent toutes les actrices et tous les acteurs du territoire dont dépend la consommation totale d'énergie sur la commune. Ces actrices et acteurs sont composés des habitantes et habitants, des entreprises, des pendulaires ainsi que des autres usagères et usagers du territoire communal. Ces différents groupes-cibles sont les consommatrices et consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements par la mise en place d'actions locales. Étant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée. L'atteinte de ces objectifs n'est ainsi pas uniquement influencée par l'action communale mais dépend largement des actions de la Confédération et du Canton. Ils indiquent la direction souhaitée par la commune d'aller dans le sens des objectifs du Plan climat cantonal et de la Loi sur le climat et l'innovation.

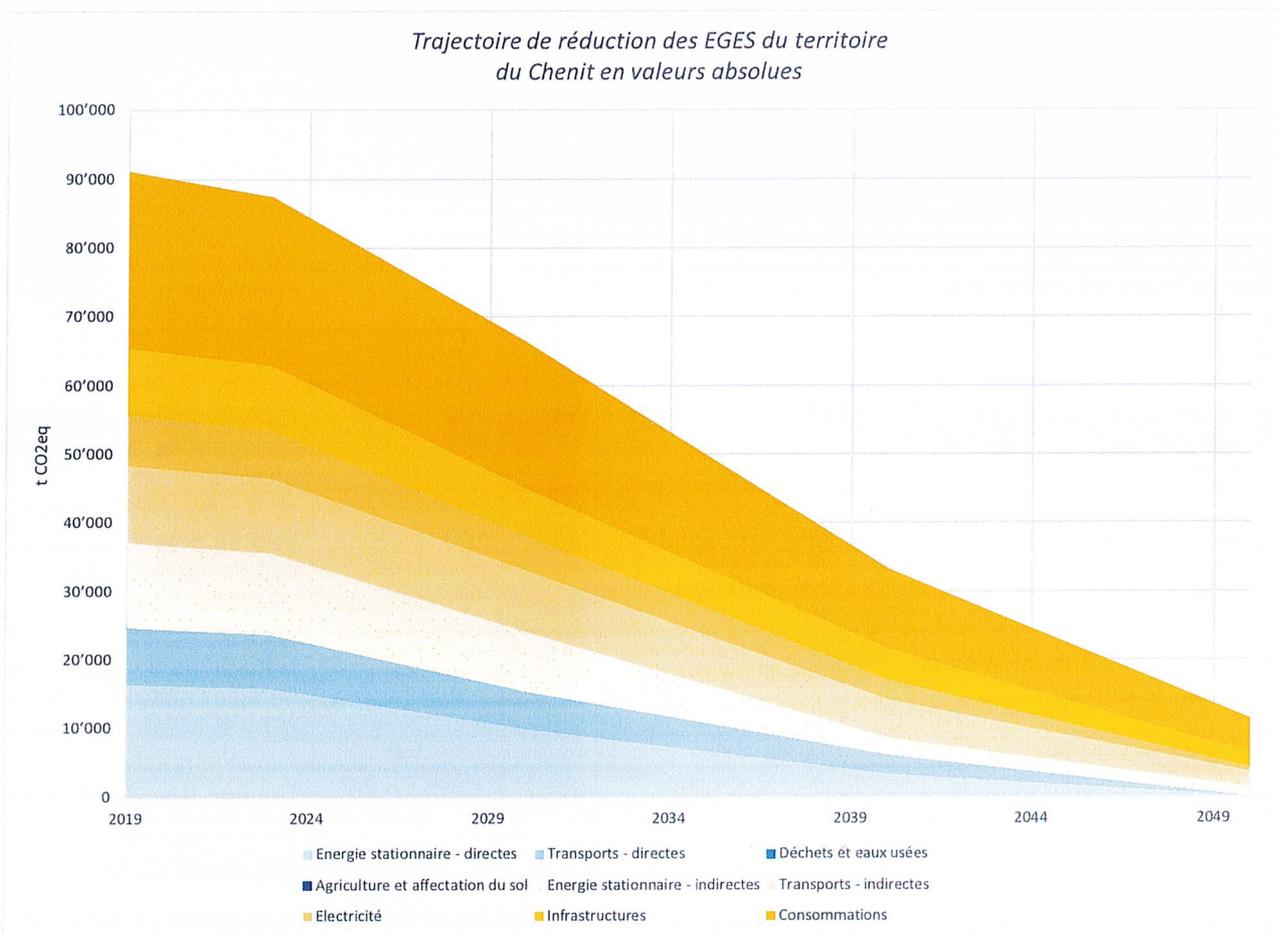
Objectifs	Date de réf.	Valeur de référence	2030	2040	2050	Indicateur
Réduire la consommation d'énergie finale par habitant·e pour les installations de chauffage et d'ECS	2022	17.25 MWh	-30%	-40%	-50%	Consommation de chaleur par habitant·e et par an en MWh/hab*an
Augmenter la part d'énergie renouvelable pour les installations de chauffage et d'ECS	2022	4.97 MWh (29%)	58%	100 %	100 %	Part de chaleur renouvelable consommée sur le territoire en MWh
Augmenter la part du potentiel de production d'électricité photovoltaïque exploité	2022	2'685 MWh (6.8%)	40%	100 %	100 %	Part du potentiel solaire exploité en kWh/an
Diminuer la consommation d'eau potable sur le territoire ⁷	2022					Consommation d'eau par habitant·e et par année en m3
Augmenter le report modal de la voiture vers les transports publics	2022	20'178	+5%	+15%	+20%	Nombre de voyageur·euse·s TP /an pour 1000 habitant·e·s
Diminuer le nombre de véhicules privés sur le territoire communal	2022	615 ⁸	-10%	-20%	-40%	Voitures de tourisme pour 1000 habitant·e·s
Augmenter la part de véhicules électriques sur le territoire communal	2023	2.9%	25%	70%	100%	Part de véhicules électriques dans les véhicules immatriculés sur la commune
Augmenter le rythme des rénovations énergétiques des bâtiments sur le territoire	2022	20 (1.7%)	28%	64%	100%	Part de bâtiments rénovés ou neufs (après 2000) sur le territoire en %

⁷ Sera précisé ultérieurement.

⁸ En constante augmentation depuis 2010 au moins.

Réduire les émissions de GES du territoire	2019	17.9 t	-50%	-70%	-90%	Quantité d'émissions totales sur le territoire (tCO ₂ eq/hab/an)
Augmenter l'indice de canopée urbaine	2022	8.2%	10%	15%	25%	Taux de couverture de canopée dans l'espace bâti

Le graphique ci-dessous illustre la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le territoire de la Commune.



6. Mise en œuvre : Plan d'actions 2024-2028

Le plan d'actions ci-annexé est l'instrument de travail et le « tableau de bord » pour le suivi et le contrôle des activités en cours et la planification des activités futures.

Le plan d'actions de la Commune du Chenit contient les actions que la commune prévoit de réaliser dans la période 2024-2028 et il présente un ensemble de mesures concrètes et cohérentes visant à matérialiser la vision, les principes directeurs et les objectifs stratégiques du programme de politique énergétique ci-dessus.

Le plan d'actions est en lien direct avec l'outil de pilotage de la démarche Cité de l'énergie « Management Tool eea », ce qui permet de tenir à jour l'évaluation de la commune en fonction des actions réalisées.

Le plan d'actions est mis à jour régulièrement, ce qui permet d'en apprécier les résultats. Cet outil de suivi permet de se rendre compte des actions réalisées, en cours ou planifiées. Les actions réalisées mises en valeur sont source de motivation pour l'équipe de projet.

Le plan d'actions est valable quatre ans et il est mis à jour au moins une fois par année. Les budgets (mandats externes ou temps/homme) sont votés annuellement pour la réalisation des mesures planifiées.

7. Suivi et évaluation de la mise en œuvre

L'évaluation des actions de la Commune du Chenit en matière d'énergie se fera au moyen des indicateurs mentionnés dans les tableaux d'objectifs ci-dessus. Les résultats pourront être présentés au Conseil communal et à la population chaque année.

8. Gouvernance et organisation

Municipalité

La Municipalité du Chenit établit une politique énergétique et climatique mise à jour tous les quatre ans, lors du réaudit Cité de l'énergie. Elle met en place un fonctionnement interne et un budget pour atteindre les objectifs de la politique énergétique

Conseil communal

Le Conseil communal est informé de la politique énergétique et climatique. Il valide les budgets pour les projets liés à la politique énergétique et climatique, selon les compétences qui lui sont attribuées.

Groupe de travail Cité de l'énergie

Le groupe de travail Cité de l'énergie réunit des représentants et représentantes de différents services de l'administration. Convoqué au minimum une fois par an par le Municipal ou la Municipale en charge de la démarche, il participe au suivi du plan d'action Cité de l'énergie et collabore pour les projets transversaux.

Personnel communal

Le personnel communal contribue à la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique, en participant ponctuellement aux séances thématiques.

Fractions de communes

La Commune du Chenit comprend plusieurs villages dont trois constituent officiellement des fractions : Le Brassus, Le Sentier et L'Orient.

Ces fractions ont pour exécutif des conseils administratifs de village, soumis directement à la juridiction du préfet. Elles prélèvent des impôts et sont responsables des jardins publics, de l'éclairage public ainsi que d'autres tâches spécifiques à chacune d'entre elles. Elles sont également propriétaires de bâtiments. Le village du Solliat et le hameau de Derrière-la-Côte ne font pas partie des fractions de communes, mais sont organisés en association d'utilité publique.

Dans le cadre du processus Cité de l'énergie, les fractions de commune sont considérées comme des partenaires du territoire, comme les entreprises et la société de distribution d'électricité SEVJ. La Municipalité du Chenit les rencontre régulièrement.

Conseillère Cité de l'énergie

L'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions est suivi annuellement par la conseillère Cité de l'énergie, dans le cadre de l'affiliation de la commune à l'Association Cité de l'énergie. Elle participe à proposer des bonnes pratiques, à donner des idées et à soutenir la mise en place des actions. Tous les 4 ans, elle accompagne la commune dans le processus de réaudit.

Mandataires externes

Les mandataires, qui sont des personnes externes sollicitées ponctuellement pour des questions techniques, sont composés essentiellement de bureaux spécialisés appelés à réaliser soit des études soit des projets. Ils interviennent chaque fois que cela est jugé nécessaire par la Municipalité du Chenit. Dans le cadre de l'attribution de mandats, le cadre légal des marchés publics doit être respecté.

9. Conclusion

Par le présent document, la Municipalité du Chenit s'engage vers une politique énergétique et climatique active. De par son engagement dans cette démarche, la Municipalité affirme sa volonté de diminuer sa consommation d'énergies fossiles et de mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique. Par son engagement, elle souhaite également encourager l'ensemble des actrices et des acteurs du territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le : 24 janvier 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  Le secrétaire municipal
Olivier BAUDAT  Philippe RUPP 

The seal of the Municipality of Chenit is circular with the text 'MUNICIPALITE DU CHENIT' around the perimeter. Inside the seal is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures holding a banner that reads 'LIBERTE ET PATRIE'. Above the shield is a wreath. The words 'CANTON' and 'VAL D'AUGE' are also visible on the sides of the seal.

10. Annexes

10.1 Plan d'actions 2024-2028



Notre engagement local pour le climat.

Rapport Cité de l'énergie

Première certification de la Commune du Chenit

Table des matières

Version : Janvier 2021

Etabli le : 05.02.2024

- Chapitre 1** Etat des lieux : Extrait du Management Tool eea : Aperçu de l'état des lieux, mesures prioritaires ("favorites") des différents domaines
- Chapitre 2** Demande d'obtention du label Cité de l'énergie® : contient résumé de l'évaluation et du développement, motivation, toutes les signatures et engagements envers l'Association (sera publié)
- Chapitre 3** Rapport d'audit (est rédigé par l'auditeur/l'auditrice)

Ce rapport Cité de l'énergie a été élaboré par le/la conseiller/conseillère Cité de l'énergie et s'adresse à l'organe de certification.

Les informations contenues dans ce document peuvent être utilisées à des fins de communication par l'Association Cité de l'énergie.

Notes pour le traitement du document par les conseillers/conseillères :

- Les textes marqués en rouge doivent être adaptés
- Le document n'est pas pré-programmé, la saisie peut se faire librement
- Pour les Cités de l'énergie Gold, il faut également remplir le Request for Award et le soumettre à l'Association European Energy Award AISBL.
- La « checkliste pour le dépôt d'un dossier Cité de l'énergie » doit être entièrement remplie (peut être téléchargée sous « fichiers » dans l'EMT)

Rapport Cité de l'énergie

Chapitre 2 : Demande de certification Cité de l'énergie

La Commune du Chenit

Représentée par le/la représentant/e des autorités
Olivier Baudat

demande à

l'Association Cité de l'énergie

l'attribution du label Cité de l'énergie ®.

Membre de l'exécutif responsable (selon base de données des adresses ; destinataire du diplôme)

Prénom Nom Olivier Baudat
Fonction Syndic
Adresse Commune du Chenit - Hôtel de Ville - Case Postale 128 - 1347 Le Sentier
Téléphone / Fax 079 610 95 45
e-mail : syndic@chenit.ch

Personne de contact au sein de la commune (1er contact commune / administration communale) (selon base de données des adresses)

Prénom Nom Philippe Rupp
Fonction Secrétaire municipal
Adresse Commune du Chenit - Hôtel de Ville - Case Postale 128 - 1347 Le Sentier
Téléphone / Fax 021 845 17 21
e-mail : philippe.rupp@chenit.ch

Conseillère Cité de l'énergie

Prénom Nom Sophie Borboën
Entreprise / Organisation Bio-Eco
Fonction conseillère Cité de l'énergie
Adresse Ancienne-Monneresse 7 – 1800 Vevey
Téléphone / Fax 021 861 00 96
e-mail : sophie.borboen@bio-eco.ch
Dossier d'accréditation oui non

Autre conseiller/lère (coach, expert mobilité, deuxième conseiller s'il y en a un p.ex.)

Prénom Nom Hervé Henchoz
Fonction conseiller cité de l'énergie candidat
Adresse Ancienne-Monneresse 7 – 1800 Vevey
Téléphone / Fax 021 861 00 96
e-mail : herve.henchoz@bio-eco.ch

Evaluation et développement de la Cité de l'énergie

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En %
2024	Audit de certification	490 Pt	295.7 Pt	60.3 %

Slogan de la Cité de l'énergie

- Le slogan de la Cité de l'énergie est limité à un maximum de 27 caractères et est contraignant tel qu'il est écrit ci-dessous dans le champ de saisie prévu (des modifications en dehors du cycle de certification sont payantes).
- Attention aux majuscules et minuscules !

harmonieux et durable

Obligations envers l'Association Cité de l'énergie

L'affiliation à l'Association Cité de l'énergie est une condition pour l'octroi du label Cité de l'énergie.

L'autorité responsable prend connaissance des principes régissant la certification des villes, des communes et des régions avec le label Cité de l'énergie :

- Les statuts en vigueur de l'Association Cité de l'énergie (www.energiestadt.ch)
- Le règlement en vigueur de l'Association Cité de l'énergie (www.energiestadt.ch)
- L'entier des chapitres 1-3 du rapport Cité de l'énergie, selon la table des matières.

Avec cette demande, l'autorité responsable s'engage à :

- Réaliser dans les délais et dans le cadre du budget alloué les activités exposées dans le programme de politique énergétique pour les 4 prochaines années, et ainsi approfondir et développer continuellement ses efforts de politique énergétique.
- Mettre en place un groupe de travail, une commission ou un comité équivalent et à lui attribuer des tâches et responsabilités appropriées.
- Évaluer les progrès réalisés dans le cadre d'un échange régulier avec le/la conseiller/ère Cité de l'énergie.
- Prendre en compte les résultats des prises de position cantonales.

L'autorité responsable confirme par la signature de ce document qu'elle va mettre en œuvre, de façon exemplaire, les exigences cantonales et nationales en matière d'énergie et de climat.

Le label doit être redemandé tous les 4 ans, avec présentation de tous les documents selon la table des matières. Le ré-audit se déroule de manière identique à la certification et le renouvellement du label est confirmé par une décision de la Commission du label.



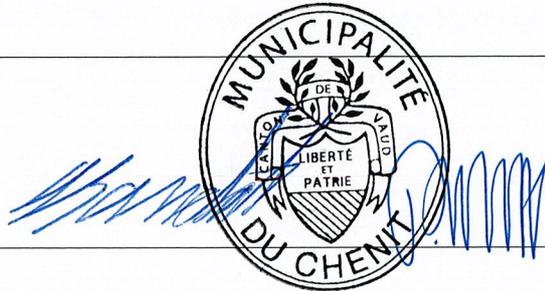
Cité de l'énergie

Notre engagement local pour le climat.

Représentant(e) de l'autorité responsable

Lieu, date

Signature



Conseiller/conseillère Cité de l'énergie

Lieu, date Vevey, le 31.01.2024

Signature

1 extrait de l'eea Management Tool - Ebauche

1.1 Nombre de points potentiels et effectifs

Nombres de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	490.0 Points	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	245.0 Points	
Points nécessaires pour le label European Energy Award® Gold (75 %)	367.5 Points	
Nombre de points obtenus (points effectifs)	295.7 Points	60.3 %

1.2 Evaluation des domaines

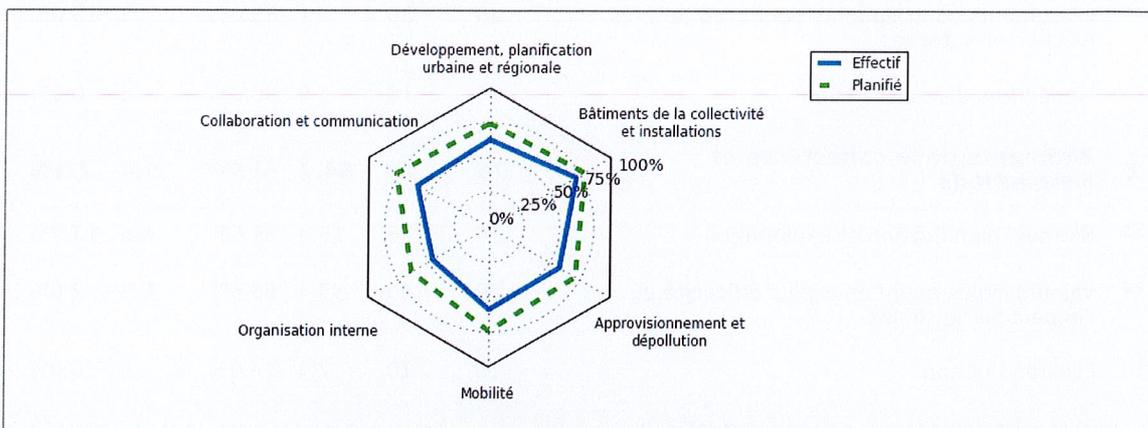


Figure 1.1

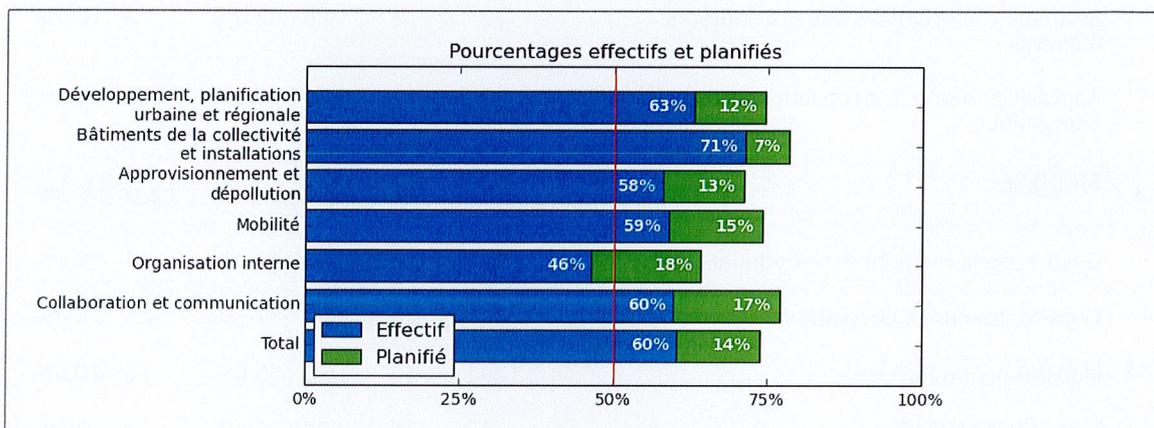


Figure 1.2

1.3 Evaluation des mesures

Mesures		MaximumPotentiel		Effectif		Planifié	
1	Développement, planification urbaine et régionale	84	84	52.8	62.9%	9.8	11.7%
1.1	Stratégie énergie-climat	34	34	19.3	56.8%	3.8	11.2%
1.2	Développement territorial	20	20	14.5	72.5%	3	15.0%
1.3	Instruments contraignants pour propriétaires fonciers et autorités	20	20	11	55.0%	3	15.0%
1.4	Procédures de construction	10	10	8	80.0%	0	0.0%
2	Bâtiments de la collectivité et installations	76	76	54.2	71.4%	5.4	7.1%
2.1	Normes, planification et exploitation	26	26	13.4	51.5%	4.6	17.7%
2.2	Valeurs cibles pour l'énergie, l'efficacité et l'impact sur le climat	40	40	33.4	83.6%	0.8	2.0%
2.3	Eclairage et eau	10	10	7.4	74.0%	0	0.0%
3	Approvisionnement et dépollution	104	99	57.4	57.9%	13.1	13.2%
3.1	Stratégie d'entreprises des distributeurs d'énergie	22	22	9.6	43.6%	2.2	10.0%
3.2	Approvisionnement, dépollution et exploitation énergétique	82	77	47.8	62.0%	10.9	14.2%
4	Mobilité	96	91	53.6	58.9%	13.9	15.3%
4.1	Gestion de la mobilité dans l'administration	12	12	4.8	40.0%	2.4	20.0%
4.2	Organisation de la circulation	24	24	12.3	51.3%	4.5	18.8%
4.3	Mobilité non motorisée	30	30	16.5	55.0%	6	20.0%
4.4	Transports publics	30	25	20	80.0%	1	4.0%
5	Organisation interne	44	44	20.4	46.4%	7.8	17.7%
5.1	Structures internes	18	18	9.6	53.3%	2.8	15.6%
5.2	Processus internes	26	26	10.8	41.5%	5	19.2%
6	Collaboration et communication	96	96	57.3	59.7%	16.7	17.4%
6.1	Communication par la commune	28	28	17.4	62.1%	5.6	20.0%
6.2	Collaboration et communication	60	60	34.3	57.2%	11.1	18.5%
6.3	Projets phare	8	8	5.6	70.0%	0	0.0%

Total	500	490	295.7	60.3%	66.7	13.6%
--------------	------------	------------	--------------	--------------	-------------	--------------

1.4 Mesure la plus importante de chaque domaine

Domaine 1 Développement, planification urbaine et régionale

Mesure 1.2.1 Planification énergétique territoriale

Etat des mesures réalisées:

B: PET réalisée en 2020 par NCSA dans le cadre du PACom. Fait l'objet d'une mise à jour/complément dans le cadre de l'élaboration d'une PET intercommunale à l'échelle de la Vallée de Joux, menée par la SEVJ, afin notamment d'intégrer les questions de mobilité et plus particulièrement de mobilité électrique. MO: La PET (communale) comprend une évaluation du potentiel EnRe, des scénarios pour les concrétisation et un catalogue de mesures à mettre en oeuvre. PET non publiée sur le site internet communal. Le PACom intègre un article en lien avec la PET dans son règlement: sollicitation forte pour les propriétaires à se raccorder au CAD et reprise de la loi cantonale avec un bonus de 5% sur le QUS si on est mieux que la norme. Un monitoring de certains indicateurs de la PET / suivi de la situation énergétique est prévu mais pas encore en place.

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 Finaliser et planifier la mise en oeuvre de la PET intercommunale

Mesure 1.4.1 Suivi des travaux de construction : conseil, vérification, contrôle

Etat des mesures réalisées:

B: le suivi des travaux de construction est du ressort du Bureau technique. Les ressources sont mises à disposition pour effectuer le contrôle. Une personne est engagée à 100% pour vérifier les demandes de permis de construire. Une check-liste est suivi pour passer au travers des dossiers (périmètre CAD, formulaire énergétique, ...). Le permis d'habiter/utiliser est délivré uniquement après vérifications (contrôle des factures, ...). MO: Les dossiers qui sont soumis à l'enquête publique (200-300 demandes par année) ont été soigneusement passés en revue par les services communaux. La commune assure un rôle de conseil le plus en amont possible. Sur rendez-vous, le bureau technique fournit des explications aux propriétaires pour leur projet de rénovation/construction et pour les subventions. Les services proposent des adaptations de projet pour les améliorer au niveau énergétique. Pour aller plus loin, un partenariat se met en place avec la SEVJ qui va lancer un nouveau produit d'AMO (en plus des services CECB et coup d'œil énergétique). Le bureau technique veille à agir le plus en amont possible pour éviter déconvenues. Notamment pour les gros consommateurs, dès qu'ils ont la connaissance d'un projet à venir, ils prennent contact et veille à "préparer le projet". En cours de chantier, les ressources ne sont pas suffisantes pour effectuer un contrôle de tous les chantiers, notamment pour vérifier les dimensions des isolations sur un projet. Mais par contre, en fin de chantier, il y a une visite et dernier contrôle sur la base des reçus/factures et la commune est très stricte. Tous les aspects des formulaires énergétiques sont passés en revue. Le bureau technique peut demander des adaptations du bilan thermique et une mise en conformité de l'enveloppe si nécessaire. La commune n'hésite pas non plus à se faire accompagner afin de poser les bonnes questions sur les gros projets (manufacture horlogère - gestion du froid notamment).

Idées pour le programme d'actions:

Domaine 2 Bâtiments de la collectivité et installations

Mesure 2.2.1 Energies renouvelables pour la chaleur (et le froid)

Etat des mesures réalisées:

E: Selon EnerCoach, 89.3% renouvelable. 100% des points. CAD sur la quasi totalité des bâtiments (remarquable !!!)

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 - Viser l'alimentation renouvelable lors de tout nouveau projet communal pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire - Raccorder les bâtiments restants au CAD : Ecole de musique, Grandes-Roches, Dentiste, et XX, et remplacement des système de production de chaleur non renouvelables - Début 24 : Grand-Rue 41 : raccordement au CAD fait

Mesure 2.2.2 Energies renouvelables pour l'électricité

Etat des mesures réalisées:

B: Dès 2021 achat d'électricité via le produit Terra plus (50% hydraulique, 50% solaire Vallée de Joux) pour l'ensemble des besoins d'électricité. Décision d'utiliser les potentiels de production d'électricité renouvelable dans/sur les bâtiments communaux dans programme pol. énergétique MO: Contracting solaire en cours sur bâtiment des pompiers SDIS. et bâtiment du VIC (village industriel). Lors de la construction de la déchetterie, mise en place d'un RCP avec le garage et revente du surplus à la SEVJ. Les toits du centre sportif ainsi que de l'hôpital sont équipés de PV, ce qui représente environ 1/3 du potentiel total des bâtiments communaux E: Résultats selon Enercoach 2022 pour les bâtiments communaux avec influence (100% de la SRE avec influence): 70%.

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 - Installer des panneaux solaires dès que possible sur les toitures communales - Poursuivre le partenariat avec la SEVJ pour le développement de projets de contracting solaire sur les grandes toitures : VIC, caserne

Mesure 2.2.4 Efficacité énergétique pour l'électricité

Etat des mesures réalisées:

E: Efficacité énergétique se monte à 95% de la valeur cible. Cf. EnerCoach

Idées pour le programme d'actions:

Mesure 2.2.5 Emissions de CO2 et de gaz à effet de serre

Etat des mesures réalisées:

E: Intensité des EGES chaleur se monte à 95.6% des objectifs pondérés. Intensité des EGES électricité se monte à 100% des objectifs pondérés. Cf. EnerCoach

Idées pour le programme d'actions:

Mesure 2.3.1 Eclairage public

Etat des mesures réalisées:

La gestion de l'éclairage public est du ressort des fractions de communes. Chaque village gère son réseau. B: Chaque village connaît son réseau et se fixe des mesures d'assainissement (grande partie déjà en LED) MO: Du fait que l'EP dépend de chaque village, le réseau et les mesures d'assainissement/optimisation varient d'une zone à l'autre de la commune. Au Brassus, tous les changements se font par du LED dynamique. Au Sentier, déjà 90% en LED et extinction d'un candélabre sur deux entre 23h et 5h (hors passages piétons) gros travaux entrepris pour la télégestion. A L'Orient, remplacement au fur et à mesure par du LED et extinction complète dès minuit. A Derrière-la-Côte, tout est en LED, mais système ancien et tout reste allumé, sauf qq candélabres qui peuvent être éteint à distance. Au Solliat, il y a 39 points lumineux. Pas d'autres infos. Tous les villages agissent contre la pollution lumineuse, notamment grâce à l'éclairage dynamique au Brassus ou aux mesures d'extinction dans les autres villages. Tous les villages participent également à l'action Perséides à la mi-août. Les villages communiquent aussi avec les commerçants pour qu'ils réduisent l'éclairage des vitrines et enseignes. Au niveau de l'éclairage des bâtiments, l'église est éteinte aux mêmes heures que l'éclairage public, mais sinon pas vraiment d'éclairage patrimonial. Pour la Place de sports, le terrain de foot appartient au club. Il y a un projet en cours pour passer au LED. Au Centre sportif, le tennis et la patinoire sont en LED. E: entre 2.13 et 8.74 MWh/km de route éclairée, selon le village moyenne: 7.27 MWh/km.

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 Harmoniser autant que possible les mesures de réduction de l'éclairage public entre les villages. Poursuivre les mesures de réductions.

Mesure 2.3.2 Economies d'eau

Etat des mesures réalisées:

MO: Une directive sur le bon usage de l'eau a été distribuée au personnel communal. Des brises-jets ont été installés partout. Des fontaines à eau ont été installées au lieu de livraison de bouteilles d'Henniez. Des petites mesures ont été prises comme la mise en circuit fermé de certaines fontaines (arrêt complet entre novembre et avril), et sinon, débit minimum. L'arrosage des espaces verts est très limité, mis à part les pots de fleurs. L'association intercommunale pour la gestion des eaux va proposer de mettre en place éco-fontaine pour toutes les fontaines (publiques et privées). E: 163,11 l/m2/an en moyenne selon résultats EnerCoach.

Idées pour le programme d'actions:

Domaine 3 Approvisionnement et dépollution

Mesure 3.2.2 Réseau de chaleur et de froid renouvelable

Etat des mesures réalisées:

Deux réseaux CAD bois sur le territoire: SojeBois et BrassusBois. Rejets de chaleur de l'industrie utilisés en interne, mais pas de réseau. Certaines industries raccordées au CAD (consommation de chaleur). Pas étudié si intérêt via la PET. Réseau de froid non prévu (besoin non identifié pour le moment). Energie des compresseurs de froid de la patinoire sert à chauffer l'eau de la piscine. B: Les réseaux existants sont entièrement exploités selon dimensionnement actuel. Zones d'extension du réseau CAD identifiées. Potentiels bois-énergie (exploitation du bois des forêts communales largement exploitées, mais encore du potentiel d'exploitation au niveau des forêts propriétés du Canton sur le territoire communal), rejets chaleur STEP et CCF identifiés. MO: la commune est actionnaire unique ou majoritaire des sociétés de CAD. Le CAD est déjà en place depuis plus de 20 ans. E: La commune n'est pas systématiquement informée du passage au CAD d'un bâtiment (pas de permis de construire) et ce n'est donc pas mis à jour dans le RCB. Il faut s'appuyer sur le SIT et demandes groupées des subventions déposées par la société du CAD pour mettre à jour ces données. Les demandes de raccordement au CAD sont aujourd'hui supérieures à la capacité. Cependant, en 2016, sur le territoire communal, deux CAD alimentés au bois ont permis de couvrir 20% des besoins de chaleur (énergie utile) du parc bâti en 2016. Au total près de 21 GWh de chaleur ont été livrés, à savoir 14.5 GWh/an pour le CAD Sojebois et 5.4 GWh/an pour Brassus Bois. Les réseaux existants sont entièrement exploités selon dimensionnement actuel, mais il y a du potentiel de densification et de développement.

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 - Favoriser le développement du réseau CAD, et inciter voire obliger le raccordement au CAD des constructions dans le périmètre de celui-ci, notamment via le PACom - Coordonner le développement du CAD avec les autres travaux (routes, réseau d'eau usées, etc.). - Identifier de nouvelles sources d'approvisionnement (énergie situationnelle à dispo? / rejets de chaleurs?

Domaine 4 Mobilité

Mesure 4.2.3 Approvisionnement en produits au niveau local - commerces de proximité

Etat des mesures réalisées:

Situation: Commune engagée. Tous les services de base sont disponibles sur le territoire communal: Poste, banque, commerces de détails (yc. Coop, Migros, Denner), vêtements, électroménager, cordonnerie, magasin sports, pharmacie, pôle santé, ferblantier, géomètre, ... (également pour service de réparation : cordonnerie, réparation vélo, ...). La Commune se trouve toutefois en zone frontalière avec une offre complète à quelques kilomètres côté français. B: La Commune est active pour maintenir les commerces de proximité et est en relation avec les acteurs économiques locaux. Elle a inscrit plusieurs objectifs en lien dans son programme de législature: maintien d'un pôle régional de commerce; réalisation de mesures visant à favoriser le commerce local; prévoir des parcelles pour favoriser l'implantation des petits commerces. MO: La Commune demande systématiquement des devis aux petits acteurs locaux et achète auprès des acteurs locaux (même si les commerces doivent eux s'approvisionner plus loin). Une coordination a été menée par la Commune pour "organiser" les jours de fermetures des restaurants afin d'assurer une offre continue sur la semaine. La Commune participe à la plateforme 360° de la Vallée de Joux (portée par la société industrielle et commerciale) qui fait la promotion du tissu économique local, avec notamment des clips vidéos réalisés pour présenter les différents commerces. La Commune s'est battue pour maintenir un service postal dans le village du Brassus (transformé en service postal au Denner). Dans le cadre d'un plan directeur régional agricole (soutenu par le Parc Jura vaudois, mais faisant l'objet de subventionnements cantonaux), une rénovation du chalet des Grands Plats de Bise est décidée afin d'y réaliser un local de vente pour les produits locaux. Enfin, les trois communes de la Vallée de Joux ont également été pilotes pour la mise en place d'un plan directeur régional des zones d'activités qui vise à organiser et cadrer le développement économique de la Vallée de Joux.

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 - Rénover les Grands Plats de Bise avec surface de vente régionale en lien avec le PDRA (projet de développement régional agricole) cantonal, avec le soutien du parc régional, dans le but de favoriser l'agriculture de proximité - Mettre en avant les opportunités de vente directe locale sur un portail communal, et relayer les offres telles que Too good too go, ou Recircle. - Dans le projet de réfection de la Gare du Sentier : assurer les synergies en lien avec l'offre touristique, p. ex signalétique, tablettes interactives, ...

Mesure 4.4.1 Transports publics

Etat des mesures réalisées:

Taux de mise en œuvre par rapport au potentiel: on peut estimer que 80% du potentiel est mis en œuvre. Réduction du potentiel de 15 à 10 points, car la collectivité ne possède qu'une part minime des prestataires de transports. B: Étude de mobilité réalisée en 2021, pour accompagner le développement démographique et emplois offrant une analyse fine du fonctionnement de la mobilité actuelle (mobilité douce, TP, TIM), et identifiant des mesures visant au report modal par le développement des transports publics (projet transfrontaliers / renforcement des cadences). MO: De manière générale, la Commune du Chenit est bien desservie en transports publics, avec par ailleurs des améliorations au niveau des cadences et des lignes ces dernières années. La Commune est sur la ligne du RER Vaud avec un train par heure en direction de Lausanne. Depuis l'été 2022, suite à l'amélioration de la gare du Day, cette liaison est directe, sans changement de train, jusqu'à Saint-Maurice. Il y a par ailleurs un renforcement de la cadence le matin et le soir avec des trains à la demi-heure, desservant plusieurs gares sur la commune. C'est également en projet de doubler la cadence pour Le Brassus - Lausanne sur toute la journée. Au niveau transfrontalier, il y a deux trains le matin et deux trains le soir entre Frasné, et Le Sentier (via Vallorbe, Le Dey). Également en projet une nouvelle ligne de transports publics entre Le Brassus et les Rousses (via Interreg). Au niveau des lignes de bus, il y a une ligne qui dessert Le Brassus, Derrière la Combe, le Solliat, Le Sentier et L'Orient et une autre ligne sur la rive orientale du lac qui relie le Brassus au Pont en passant par Le Sentier et L'Orient. Depuis le changement d'horaire 2023, il y a une augmentation des cadences aux horaires de pointes et un allongement en fin de journée. Il y a également des liaisons par bus depuis Allaman et Cossonay durant le week-end, avec une prolongation du trajet Le Brassus - Allaman à toute la semaine prévue en 2024-2025. Pour les personnes âgées, il y a un système de transports bénévoles qui est en place. Au niveau des transports scolaires, une partie est réalisée sur des lignes classiques de TP et une partie avec des transports dédiés. A terme, les sites scolaires seront centralisés et tous les enfants utiliseront les lignes de TP classiques pour les déplacements scolaires. (budget actuel pour le transport scolaire: CHF 750'000.- pour l'association intercommunale.) La commune offre la possibilité de réserver des cartes journalières CFF dégriffées Commune. E: Offre de TP en hausse ces trois dernières années (renforcement cadences et lignes). Contribution de la Commune aux TP: budget 2024: 694'792.- // 2022 : CHF 545'600.- Il y a une bonne collaboration en place au niveau intercommunal avec le canton (DAEV, Madame Rousseau), qui lui assure la coordination pour les projets transfrontaliers.

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 - Assurer les liaisons piétons et vélos entre la gare et la ville dans le cadre de la réfection de la Gare du Sentier par Travys : - Soutenir le développement de la ligne de TP transfrontalière entre le Brassus et les Rousses, ac renforcement des cadences, yc parking relais (projet interreg) - Réviser le système de transport scolaire afin de recourir uniquement aux lignes publiques

Mesure 4.4.2 Gestion de la mobilité et mobilité combinée

Etat des mesures réalisées:

Taux de mise en œuvre par rapport au potentiel: avec notamment une part de 30% à 40% de part modales pour le co-voiturage, le taux de mise en œuvre de la mobilité combinée est déjà élevé et peut s'exprimer à 80% du potentiel. Collaboration en place depuis longtemps avec les grandes entreprises et au niveau transfrontalier. B: Une étude P+R a été réalisée afin de faciliter le transfert modal (via ADNV et ADAEV). L'étude de mobilité globale a aussi permis d'avoir une bonne compréhension de la mobilité (y.c. part de co-voiturage) actuelle et de définir des actions à mettre en place pour renforcer la mobilité combinée. MO: Des navettes interentreprises qui marchent bien sont mises en place pour aller chercher les pendulaires dans le Jura et le Doux et les transporter vers les entreprises de la commune. Au niveau des déplacements pendulaires, la commune collabore avec les entreprises de la région pour diffuser l'application FairMove qui offre une réponse pragmatique à la gestion de la mobilité notamment pour encourager le co-voiturage et le déplacement multi-modal. Il y a des campagnes dans les entreprises pour promouvoir le co-voiturage, financé par les associations régionales (plusieurs récompenses obtenues pour la participation à des challenge covoiturage). Conformément au cadre légal cantonal, les plans de mobilité en entreprises sont obligatoire via le PACom lors de nouveaux projets ou grande rénovation (dès 50 employés). Collaboration efficace menée avec les entreprises, les prestataires et le canton. Au niveau des grandes manifestations, la réflexion se fait au cas par cas. Lors des Jeux olympiques de la jeunesse, les organisateurs avaient mis en place des transports spéciaux. Pour le Cinéma en plein air aux Grandes Roches un système de parcage centralisé au Brassus est mis en place. La Commune du Chenit fait partie de la communauté tarifaire Mobilis. Les vélos/trottinettes peuvent facilement être transportés dans les trains (planchers bas). Il y a un projet de réaménagement de la gare du sentier. Celui-ci intègre une grande réflexion au niveau de l'aspect multimodal, et aussi en lien avec le tourisme. Au niveau tourisme, il est possible de louer des vélos à la gare du Brassus et au Centre sportif, mais il n'y a pas de Publi-bike. E: Gestion de la mobilité en entreprises: toutes les grandes entreprises horlogères ont mis en place une gestion de la mobilité. Car-sharing: il n'y a pas d'emplacement de car-sharing à la Vallée de Joux

Idées pour le programme d'actions:

Campus et gare du Sentier : projet de faire des interfaces multimodales avec le soutien du canton.

Domaine 5 Organisation interne

Domaine 6 Collaboration et communication

Mesure 6.1.4 Soutien financier des particuliers

Etat des mesures réalisées:

B: La Commune a mis sur pied un fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables en 2009. Celui-ci est financé directement par le budget de fonctionnement (le montant porté chaque année au Fonds dépend du cash-flow annuel). Au lancement du fonds, un montant de CHF 800'000.- a été porté au budget du fonds, puis chaque année un nouveau montant, ces dernières années de l'ordre de CHF 35'000.-. Certains villages doublent le montant du soutien octroyé par la commune. La Commune réfléchit à la possibilité de prélever une taxe sur la consommation d'électricité pour alimenter le fonds. A noter que le Fonds Terrajoux de la SEVJ (financé par un suppl. sur le kWh électrique si choix du tarif Terra PLUS) permet lui aussi de financer des actions ou d'offrir des rabais sur la consommation d'énergie en cas de baisse de la conso. MO: Le Fonds actuel est relativement mal communiqué et mal connu. Il arrive souvent que les maitres d'ouvrages demandent la subvention à la fin des travaux. La Municipalité a donc lancé un sondage auprès de la population en vue d'une refonte du fonds avec des nouveaux types de soutiens (biodiversité, mobilité, économie d'énergie, ...). Le lancement du nouveau fonds est prévu en 2024. A ce jour, les soutiens concernent l'installation de capteurs solaires thermiques, les PAC, chauffages à bois, raccordement au CAD, les rénovations Minergie. E: Les montants versés ces dernières années sont : 2022 : 31'000.- soit CHF 6.70/hab.*an 2021 : 61'444.- Pour 2024, avec l'actualisation du règlement et de la liste des soutiens possibles, ainsi que de la communication active, il est prévu que les soutiens soient encore plus conséquents.

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 - Lancer le nouveau fonds de subventions, yc catégories bâtiment, mobilité, économie d'énergie, et biodiversité et communiquer sur celui-ci (prévu pour 2eme semestre 24) - Tenir une comptabilité annuelle des subventions accordées et mettre en place des indicateurs de suivi des résultats obtenus en liens avec les objectifs spécifiques (énergie économisés, production d'énergie renouvelable, réduction des émissions de CO2). - Evaluer la possibilité de mettre en place une taxe sur l'électricité pour alimenter le fonds de soutien

Mesure 6.2.1 Collaboration régionale et suprarégionale**Etat des mesures réalisées:**

B: Les collaborations régionales et suprarégionales se font au cas par cas en fonction des besoins et des compétences nécessaires. Mais la Commune est régulièrement volontaire pour mener des études/projets pilotes à l'échelle régionale/cantonale/suprarégionale. Les Municipaux s'engagent dans ces collaborations et occupent des fonctions par exemple dans un comité/conseil. Les budgets sont mis à disposition selon les besoins. MO: La Commune a notamment collaboré ces dernières années sur les projets suivants de portée régionale ou suprarégionale: - Etude P+R avec ADNV ADAEV - Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (projets de co-voiturage au niveau transfrontalier) - Parc naturel régional Jura Vaudois - lignes de bus Marchairuz, Mollendruz, // biodiversité // Produits du terroir (participation financière régulière) - PDRA (plan directeur régional agricole) Projets Réstalp - Canton, Morges et Bursins - approvisionnement en eau potable pour fabrication fromage (gros investissements prévus) - Renaturation des rives de l'Orbe avec la DGEEau - Projet EolJoux avec la SEVJ, les autres communes de la Vallée de Joux et la Ville de Lausanne - Etude de mobilité globale à l'échelle de la Vallée de Joux (trois communes) - Pilote pour Plan directeur régional des zones d'activités (trois communes VJ + canton) - Pilote pour nouveau Plan général d'évacuation des eaux (trois communes VJ + canton)

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 Préparer la fusion des 3 communes de la Vallée

Mesure 6.2.3 Collaboration avec l'industrie, les entreprises, les prestataires de services et les exploitations forestières et agricoles**Etat des mesures réalisées:**

Potentiel : les entreprises du territoire pèsent l'équivalent de 3000 habitants. B: Les partenaires pertinents sont connus et la collaboration est ancrée avec les grandes entreprises qui ont le plus souvent un-e délégué-e durabilité (10 grandes entreprises représentent 80% des emplois - horlogerie), la SIC VJ, Village industriel, ADAEV. Les responsabilités sont définies et les budgets sont disponibles. MO: Il y a des liens réguliers avec les entreprises notamment sur la question de la mobilité (mise en réseau des grandes entreprises pour une démarche commune en matière de mobilité pendulaire), l'aménagement du territoire (plans partiels d'affectation, exigences énergétiques, ...), les constructions (toiture et façade végétales réalisées par Swatch Group après échange avec la commune). De manière générale les enjeux de durabilité sont de plus en plus pris en compte par les acteurs économiques. Il reste encore de la marge de manœuvre pour impliquer les plus petites entreprises, notamment sous-traitance horlogère. Dans le cadre de la SIC, des 5à7 sont organisés avec la mise en avant des thèmes énergie-climat-durabilité (notamment lors de la crise sur la pénurie d'énergie). Afin de maintenir la qualité de l'emploi et de la formation la Commune a mis sur pied un Village industriel, offrant aux PME un site approprié avec des surfaces modulables et pré-équipées, polyvalentes, dotées de moyens de communication de pointe. La Commune a financé l'aménagement d'un local de vente pour les produits du terroir à l'alpage des Grands Plats de bise. Une journée bénévolat a été organisé avec le service forestier pour l'entreprise Audemars Piguet. Au niveau du tourisme local, il y a une vraie orientation 4 saisons et des actions sont réalisées pour faire la promotion d'un tourisme respectueux. Il y a eu la réalisation d'un chemin didactique orienté sur la préservation de la nature, l'installation de toilettes sèches dans les chalets. La Commune participe au développement touristique en proposant une planification directrice sport-loisirs. 2022-2023 : Mise en place de la politique AUSTRAL, sur toutes les entreprises de la commune et les sociétés en main communale. Les mesures se poursuivent en 2024. E: Tous les gros consommateurs ont une convention d'objectifs. Les 10 grandes entreprises représentent à elles seules 80% des emplois.

Idées pour le programme d'actions:

PA 24-28 - Promouvoir la prestation d'accompagnement des entreprises PEIK de la SEVJ - Élargir les thématiques abordées avec les entreprises (économie circulaire, ...) - Développer les actions auprès des plus petits acteurs économiques (en s'appuyant sur les engagements des plus grandes)



Le Chenit



Catalogue

No.	Fav	Titre	Qualité de mise en oeuvre			
			Max	Pot	Eff	Plan
1		Développement, planification urbaine et régionale	84	84	62.9%	11.7%
1.1		Stratégie énergie-climat	34	34	56.8%	11.2%
1.1.1		Objectifs énergétiques et climatiques	6	6	80.0%	0.0%
1.1.2		Programme de politique énergie-climat	6	6	65.0%	10.0%
1.1.3		Bilan, système d'indicateurs et courbe de décroissance	10	10	40.0%	20.0%
1.1.4		Adaptation aux changements climatiques	6	6	60.0%	10.0%
1.1.5		Gestion déchets et des ressources	6	6	50.0%	10.0%
1.2		Développement territorial	20	20	72.5%	15.0%
1.2.1	★	Planification énergétique territoriale	10	10	75.0%	10.0%
1.2.2		Planification de la mobilité et de la circulation	10	10	70.0%	20.0%
1.3		Instruments contraignants pour propriétaires fonciers et autorités	20	20	55.0%	15.0%
1.3.1		Instruments contraignants pour les propriétaires fonciers	10	10	60.0%	20.0%
1.3.2		Appels d'offres et remises en droit de superficie par la collectivité (instruments contraignants pour les autorités)	10	10	50.0%	10.0%
1.4		Procédures de construction	10	10	80.0%	0.0%
1.4.1	★	Suivi des travaux de construction : conseil, vérification, contrôle	10	10	80.0%	0.0%
2		Bâtiments de la collectivité et installations	76	76	71.4%	7.1%
2.1		Normes, planification et exploitation	26	26	51.5%	17.7%
2.1.1		Normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics	6	6	40.0%	10.0%
2.1.2		Comptabilité énergétique et optimisation de la gestion	8	8	70.0%	20.0%
2.1.3		Stratégie et programme d'assainissement	6	6	50.0%	20.0%
2.1.4		Constructions ou rénovations exemplaires	6	6	40.0%	20.0%
2.2		Valeurs cibles pour l'énergie, l'efficacité et l'impact sur le climat	40	40	83.6%	2.0%
2.2.1	★	Energies renouvelables pour la chaleur (et le froid)	8	8	100.0%	0.0%
2.2.2	★	Energies renouvelables pour l'électricité	8	8	90.0%	10.0%
2.2.3		Efficacité énergétique pour la chaleur (et le froid)	8	8	35.0%	0.0%
2.2.4	★	Efficacité énergétique pour l'électricité	8	8	95.0%	0.0%
2.2.5	★	Emissions de CO2 et de gaz à effet de serre	8	8	98.0%	0.0%
2.3		Eclairage et eau	10	10	74.0%	0.0%
2.3.1	★	Eclairage public	6	6	70.0%	0.0%
2.3.2	★	Economies d'eau	4	4	80.0%	0.0%
3		Approvisionnement et dépollution	104	99	57.9%	13.2%
3.1		Stratégie d'entreprises des distributeurs d'énergie	22	22	43.6%	10.0%
3.1.1		Stratégie d'entreprise des entreprises d'approvisionnement (EAE)	10	10	60.0%	10.0%
3.1.2		Offre, vente et utilisation de produits durables et services	12	12	30.0%	10.0%
3.2		Approvisionnement, dépollution et exploitation énergétique	82	77	62.0%	14.2%
3.2.1		Production d'électricité renouvelable sur le territoire communal	15	15	55.0%	20.0%
3.2.2	★	Réseau de chaleur et de froid renouvelable	15	15	70.0%	10.0%

No.	Fav	Titre	Qualité de mise en oeuvre			
			Max	Pot	Eff	Plan
3.2.3		Production et consommation de chaleur renouvelable sur le territoire communal (installations individuelles)	10	10	70.0%	10.0%
3.2.4		Approvisionnement en eau et gestion	8	8	70.0%	20.0%
3.2.5		Gestion des espaces verts	4	4	60.0%	20.0%
3.2.6		Traitement et valorisation énergétique des eaux usées	15	15	40.0%	20.0%
3.2.7		Traitement et valorisation énergétique des déchets	15	10	80.0%	0.0%
4		Mobilité	96	91	58.9%	15.3%
4.1		Gestion de la mobilité dans l'administration	12	12	40.0%	20.0%
4.1.1		Mobilité durable dans l'administration	8	8	30.0%	20.0%
4.1.2		Indicateurs de mobilité dans la commune	4	4	60.0%	20.0%
4.2		Organisation de la circulation	24	24	51.3%	18.8%
4.2.1		Infrastructures et gestion des places de parc	10	10	55.0%	25.0%
4.2.2		Réduction de vitesse	10	10	40.0%	20.0%
4.2.3	★	Approvisionnement en produits au niveau local – commerces de proximité	4	4	70.0%	0.0%
4.3		Mobilité non motorisée	30	30	55.0%	20.0%
4.3.1		Réseau piétonnier et espace public	15	15	50.0%	20.0%
4.3.2		Réseau et infrastructures cyclables	15	15	60.0%	20.0%
4.4		Transports publics	30	25	80.0%	4.0%
4.4.1	★	Transports publics	15	10	80.0%	10.0%
4.4.2	★	Gestion de la mobilité et mobilité combinée	15	15	80.0%	0.0%
5		Organisation interne	44	44	46.4%	17.7%
5.1		Structures internes	18	18	53.3%	15.6%
5.1.1		Responsabilités, ressources, fonctionnement	8	8	50.0%	20.0%
5.1.2		Ressources financières pour la politique énergie-climat	6	6	60.0%	0.0%
5.1.3		Ancrage de Cité de l'énergie (Commission / groupe de travail)	4	4	50.0%	30.0%
5.2		Processus internes	26	26	41.5%	19.2%
5.2.1		Suivi des résultats et planification annuelle	10	10	50.0%	30.0%
5.2.2		Formation et sensibilisation	6	6	30.0%	0.0%
5.2.3		Achats	10	10	40.0%	20.0%
6		Collaboration et communication	96	96	59.7%	17.4%
6.1		Communication par la commune	28	28	62.1%	20.0%
6.1.1		Stratégie et programme de communication	4	4	50.0%	20.0%
6.1.2		Exemplarité et Corporate Identity	4	4	60.0%	20.0%
6.1.3		Centre de conseil et d'information pour la population	10	10	50.0%	30.0%
6.1.4	★	Soutien financier des particuliers	10	10	80.0%	10.0%
6.2		Collaboration et communication	60	60	57.2%	18.5%
6.2.1	★	Collaboration régionale et suprarégionale	6	6	90.0%	10.0%
6.2.2		Collaboration avec les écoles et les institutions de formation	8	8	30.0%	30.0%
6.2.3	★	Collaboration avec l'industrie, les entreprises, les prestataires de services et les exploitations forestières et agricoles	15	15	80.0%	10.0%
6.2.4		Collaboration avec les investisseurs professionnels et les propriétaires	10	10	40.0%	30.0%
6.2.5		Communication grand public	15	15	50.0%	20.0%
6.2.6		Participation et multiplicateurs	6	6	50.0%	10.0%
6.3		Projets phare	8	8	70.0%	0.0%

No.	Fav	Titre	Qualité de mise en oeuvre			
			Max	Pot	Eff	Plan
6.3.1		Projet phare	8	8	70.0%	0.0%
Total			500	490	60.3%	13.6%

© 2021 Toutes les informations sont confidentielles.



This web application is part of a project that has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 785033



AUDIT CITÉ DE L'ÉNERGIE LE CHENIT

31 janvier 2024

Anne Rialhe - Auditrice Cité de l'énergie



Accueil

- Accueil par la **collectivité**
 - Tour de table (rôle dans la collectivité / dans eea)
- Introduction par la **conseillère**
 - Présentation de la séance dans le processus, les objectifs

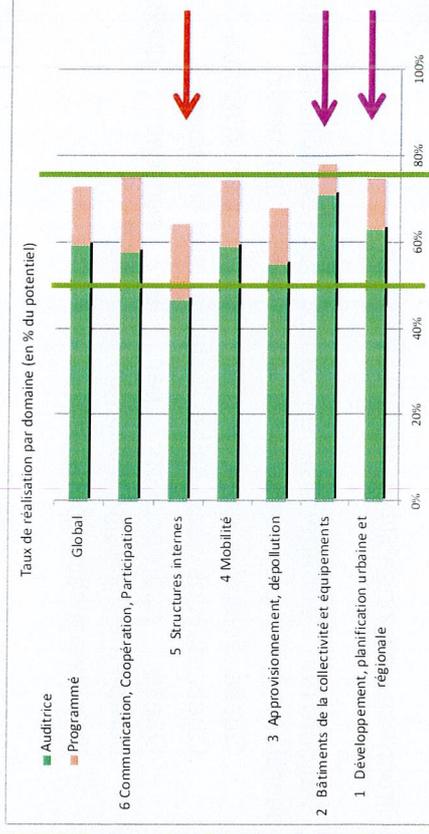
Introduction

- Rôle de l'auditrice
- Contexte de l'audit CE : 1er audit

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En %
1997	Entrée en processus			
2023	Premier état des lieux Cité de l'énergie			
2024	Premier audit Cité de l'énergie	490	290	59%
2028	Ré-audit CE à programmer			+ 13% programmé

- Un cas particulier – Membre de l'association non labellisé
- Un bon premier résultat !

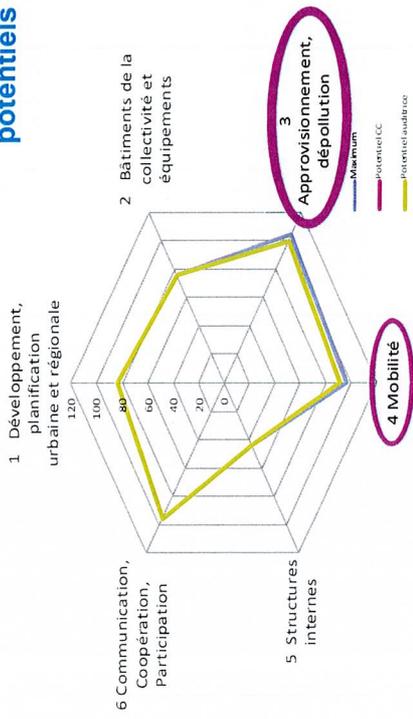
Bilan à l'audit



Deux très bons domaines, un plus faible
Beaucoup de programmé !

Potentiel et points (à l'audit)

490 points potentiels



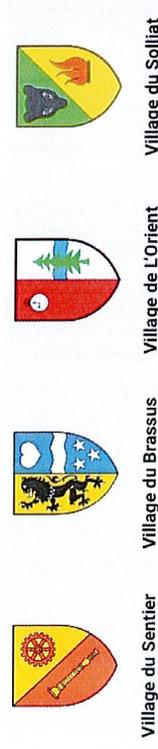
Organisation de la collectivité

Structures, responsabilités, organisation (5.1)

- Aujourd'hui : portage/mise en œuvre par l'exécutif (syndic, secrétaire municipal), les services urbanisme et bâtiments
- Quelle évolution pour la réalisation du plan d'actions ? Quels moyens nécessaires ? Humains et financiers ?
- Quelle appropriation par les services, quels compléments/suggestions des services ?
- Une formalisation serait-elle utile ?
- Suggestion : réaliser un organigramme de la commune sous l'angle énergie-climat

Organisation de la collectivité (2)

- Partage des compétences
 - Quelle articulation / complémentarité avec les fractions ?
 - Pour l'éclairage public, les autres compétences ?



- Quelles évolutions avec le projet de fusion ?



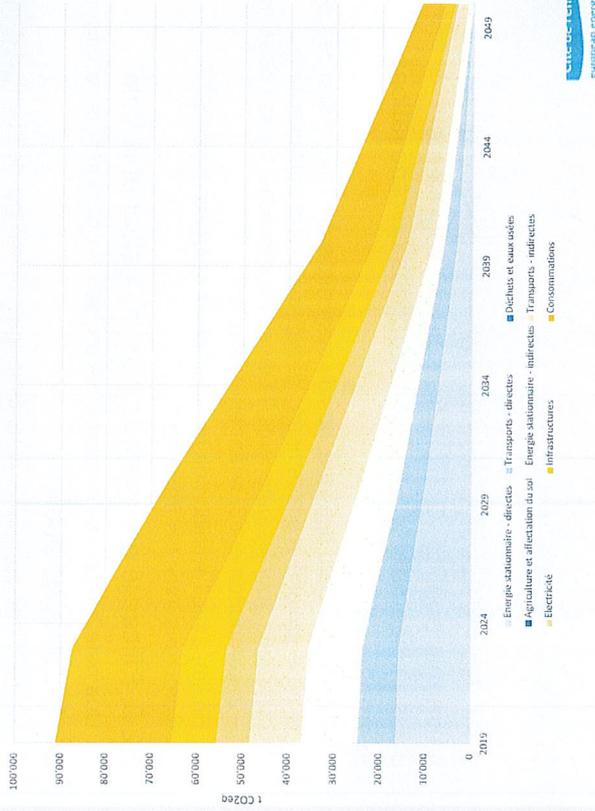
Portée, objectifs, moyens

Cohérence vision – objectifs – programme

Programme de politique énergétique

- Basé sur la Société à 2 000 W, les objectifs nationaux et cantonaux de la Stratégie énergétique 2050, la Loi Climat et innovation, le Plan climat vaudois (objectif neutralité carbone en 2050 avec -50 à -60% en 2030), le zéro émission nette
- Des jalons à 2030, 2040, 2050
 - Pour le patrimoine communal et pour le territoire communal, quantifiés (/ 2022 le plus souvent)
- Sur une commune dynamique (campus, entreprises, etc.)
- Exigences cantonales

Trajectoire de réduction des EGES du territoire du Chemt en valeurs absolues



Portée, objectifs, moyens (2)

Programme de politique énergétique

- Les engagements sont-ils formalisés, signés ?
- Comment les objectifs et la courbe de décroissance ont-ils été définis ? Aussi par secteurs et usages ?
- Quelle part revient à l'administration communale, quelle part aux acteurs du territoire ?
- Quelle est la part des fractions dans l'atteinte des résultats ?

Programme énergie-climat (1.1.2)

- Un plan d'action, hiérarchisé
 - Sera-t-il affiné pour sa mise en oeuvre ? Son suivi ?
- Quel pilotage de la PET, du plan d'action ?
Utilisation en pilotage des indicateurs ? A associer au plan d'action ?

Etat des lieux (1)

Domaine 1 – Développement, planification urbaine et régionale

Un très bon domaine : 63% de réalisé, **11%** de programmé - Toutes les compétences

- Un domaine avec des résultats variables d'une mesure à l'autre, appuyé sur la vision, le programme de politique énergétique et la planification énergétique territoriale - PPE
- Quelques mesures excellentes (vision, PPE, suivi des travaux)
- 1.1.3. Bilan, système d'indicateurs et courbe de décroissance : une mesure à déployer

Etat des lieux (2)

- 1.1.4. Adaptation aux changements climatiques
 - Des analyses et cartes thématiques (éboulements, crues principalement)
 - Autres risques ? Une carte globale ?
 - Des mesures prioritaires d'adaptation sont-elles à prendre ?
- 1.1.5. Gestion des déchets et des ressources
 - Dans le règlement des déchets, place des 5R ?
- 1.3.2. Appels d'offres
 - Objectifs énergétiques fixés pour le campus ? Ambitions ?
 - Pour les nouvelles constructions ?

Etat des lieux (3)

Domaine 2 – Bâtiments de la collectivité et installations

Toutes les compétences

Un très bon domaine : 71% de réalisé, 7% de programmé - Des résultats très variables d'une mesure à l'autre – 19 bâtiments

- Des mesures excellentes
 - Part des énergies renouvelables (ENR) pour la chaleur, l'électricité, le déploiement du CAD, la gestion de l'eau
 - Pour les ENR, reste-t-il du potentiel ? Comment le mobiliser ?

Etat des lieux (4)

- 2.1.1. Normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics - 2.1.3. Stratégie et programme d'assainissement 2.1.4 – Constructions ou rénovations exemplaires
 - Pas de standard appliqué, pas de systématisation des exigences → avec le projet d'école/campus : remettre à plat la politique de la commune pour les bâtiments ? Dans une approche 1. assainissement – 2. comportement 3. agent énergétique ?
 - En lien avec l'ambition de la vision et les objectifs de la PET ? Communs avec les fractions ?
- 2.2.3. Efficacité énergétique pour la chaleur et le froid
 - Une note basse --> une marge de progrès --> comment la mobiliser ?
- 2.3.1. Eclairage public
 - Intérêt d'une approche mutualisée (gain de temps, de budget) ?

Etat des lieux (5)

Domaine 3 – Approvisionnement, dépollution

Compétences partagées : potentiel réduit de 104 points à 99

Un domaine moyen : 55% de réalisé, 13% de programmé - Des résultats variables d'une mesure à l'autre

- Quelques actions excellentes (déchets)
- Projets ENR : réalisés, en cours, des potentiels identifiés encore mobilisables - 2 CAD, PV, éolien, hydraulique

Etat des lieux (6)

- 3.1. Stratégie d'entreprises des distributeurs d'énergie
 - Nouvelles offres possibles, en lien avec la PET ?
- 3.2. Approvisionnement et exploitation énergétique
 - Extension/densification du CAD sur les consommateurs privés ?
 - Sources d'approvisionnement locales suffisantes pour l'extension du CAD ? En biomasse, avec l'industrie ?
 - Y a-t-il des conduites d'adduction d'eau avec de la dénivellée ? Pour produire de l'électricité ?
 - Quelle est l'évolution des surfaces de marais ?



Etat des lieux (7)

Domaine 4 – Mobilité

Presque toutes les compétences

Un bon domaine : 59% de réalisé, **15%** de programmé
- Des résultats très variables d'une mesure à l'autre

- Un territoire spécifique : 4 villages, 4 000 habitants et 5 000 travailleurs saisonniers
- Des infrastructures à adapter : en cours pour les places de parc



Etat des lieux (8)

- 4.2. Organisation de la circulation et transports publics
 - Places de parc : quelle organisation et quelle régulation, en lien avec les entreprises, les TP ?
 - Réduction de vitesse : quelle vision d'ensemble sur la commune ?
 - Quels potentiels de développement des TP ? Où ?
 - Approvisionnement en produits alimentaires locaux : quelles actions de la commune ? Des livraisons à vélo, à domicile, auraient-elles un intérêt ?
- 4.3. Mobilité non motorisée
 - Sur la commune, quelle part des déplacements quotidiens possibles ?



Etat des lieux (9)

Domaine 5 – Organisation interne

Toutes les compétences

Un domaine à 46% de réalisé, **18%** de programmé –
Une notation contrastée

- Des moyens, y compris financiers (Fonds développement durable), mis à disposition
- 5.1.3. Ancrage de Cité de l'énergie : ouvrir la gouvernance de CE pour mieux l'ancrer dans la municipalité et avec les parties-prenantes du territoire ?



Etat des lieux (10)

Quelques mesures avec une marge de progrès

- 5.2.2 Formation et sensibilisation
 - Intérêt d'une formation des collaborateurs, des politiques, des commissions, des personnes des écoles, sur les sujets de CE ? Par exemple éco-conduite, actions concrètes au quotidien, etc.) ?
- 5.2.3. Achats
 - Très axés commerces locaux
 - Intérêt de lignes directrices formalisées (énergie, climat, cycle de vie, saisonnier, aspects sociaux (produits fairtrade))



Etat des lieux (11)

Domaine 6 – Communication, coopération

Toutes les compétences

Un bon domaine : 58% de réalisé et **17%** de programmé – Variable selon les mesures

- Pour la taille de la commune, des actions remarquables : le soutien financier, la collaboration régionale et supra-régionale, la collaboration avec l'industrie et les entreprises
- Quelle visibilité sur le site de la commune des thématiques climat – énergie ? Travail spécifique sur les différentes cibles de la communication ? Comment sont-elles touchées ?



Etat des lieux (12)

6.2.5. Communication grand public

- Intérêt d'une structuration, d'un renforcement de l'implication via des documents de cadrage, d'un plan de communication accompagnant les actions ?
- 6.2.6. Participation et multiplicateurs
 - Travailler avec les fractions ?

Des mesures avec une marge de manoeuvre

- 6.1.3. Centre de conseil et d'information pour la population
- 6.2.2. Collaboration avec les écoles et les institutions de formation
- 6.2.4. Collaboration avec les investisseurs professionnels et les propriétaires



Conclusions

- Conclusions préliminaires de l'audit
 - Un bon premier dossier
 - De nombreuses actions, des éléments structurants (la planification énergétique, des outils comme les CAD, le PV, la part et les relations avec les distributeurs d'énergie)
 - Un contexte particulier : déplacements frontaliers, présence de l'industrie
- Formaliser les décisions, les ancrer dans l'ADN de la commune
- Beaucoup de programmé : faire attention à la mise en œuvre !
- Bien prendre en compte les exigences du canton



Conclusions

- Suites de la démarche - auditrice
 - Intégration des réponses d'aujourd'hui dans notre analyse, validation de la notation avec le CCE
- Suites de la démarche – conseillère
 - Compléter le catalogue, modifier la notation
- Suites de la démarche
 - Rédaction et signature rapport d'audit (auditrice + CCE)
 - Compléter le dossier pour le secrétariat (CCE)

Bonne continuation !



